

La e-santé en officine,
c'est maintenant !

Mon Espace Santé en pratique pour le pharmacien

Mon Espace Santé, qu'est-ce que c'est ?

C'est **un espace numérique** qui permet aux patients, depuis janvier 2022, **de stocker puis partager leurs documents et données de santé** de manière sécurisée. Le pharmacien peut communiquer avec ses patients et indirectement avec d'autres professionnels de santé (PS).

Quelles sont les principales fonctionnalités ?

mon
ESPACE
SANTÉ



Dossier Médical

- **Stocker et partager** leurs documents de santé importants
- **Renseigner** leur profil médical



Messagerie sécurisée de santé

Échanger de manière confidentielle et sécurisée avec les pharmaciens, médecins, établissements de santé, etc.

Disponibles courant 2022

Qu'en est-il du DP ?

Des travaux sont en cours notamment en lien avec l'Ordre des pharmaciens pour définir les modalités d'articulation du dossier pharmaceutique avec Mon Espace Santé.



Agenda santé

Accès à des applications labellisées par l'État (santé, prévention et bien-être)



Catalogue de services

Agrégations des **événements** liés au parcours de soin de l'utilisateur

Quels bénéfices pour l'officine ?

Depuis le LGO (version Ségur)



Accéder aux informations utiles du DMP d'un patient dans le cadre de sa prise en charge.



Échanger avec le patient de manière sécurisée pour des conseils, rappel de la posologie, répondre à ses questions, etc.

Ce que le pharmacien pourra pousser dans le dossier du patient ⁽¹⁾

- Notes de vaccination
- Bilans partagés de médication
- Entretiens pharmaceutiques...

Ce que le pharmacien pourra consulter ⁽²⁾

- Ordonnances et prescriptions
- Comptes rendus (biologie médicale, radiologie...)
- Lettres de sortie hôpital...

⁽¹⁾ Pour être sûr de s'adresser à la bonne personne, il est important de qualifier l'INS

⁽²⁾ Via dmp.fr ou le LGO DMP compatible dans un premier temps



Les 10 catégories de documents disponibles

Ma santé en résumé

Radio, écho, scanner, IRM

Comptes rendus

Certificats médicaux

Pièces administratives

Ordonnances et soins

Résultats de biologie

Prévention et dépistage

Synthèse de mon profil médical

Autres

Utilisation de la messagerie sécurisée



Nécessite une messagerie sécurisée de santé (Apicrypt V2, Lifem, etc.)



Ouverture du canal de discussion par l'envoi d'un premier message au patient ⁽³⁾



Le patient peut contacter le pharmacien depuis Mon Espace Santé



Pour mettre fin à la conversation, indiquer [FIN] dans l'objet du message

⁽³⁾ L'adresse de messagerie du patient est sous la forme : matriculeINS@patient.mssanté.fr. Disponible dans Mon Espace Santé (onglet messagerie) ou pour le pharmacien via le téléservice INSI.

Les messages clés pour rassurer le patient sur son Espace Santé

Sécurité & Accessibilité

Toutes les données sont hébergées en France

Confidentialité & Tracabilité

Masquage de documents, blocage de certains PS si nécessaire, règles de consentement du patient

Information & Transparence

Notifications du patient dès l'ajout d'un document et dès le premier accès d'un PS

Données personnelles

Suppression possible du compte du patient à tout moment

Rémunération à l'usage

100€/an si utilisation

90 % des accompagnements et bilans finalisés donnant lieu à une alimentation du dossier médical de Mon espace santé

240€/an si utilisation

5 % des délivrances qui donnent lieu à des échanges mail avec usage de la messagerie de santé

jusqu'à 250€/an

si 35 % des dispensations sont exécutées via la e-prescription (uniquement en 2023, dès 2024 l'objectif passe à 70 %)

Comment activer Mon Espace Santé ?

Par téléphone 3422

Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30 (gratuit + prix d'un appel)

Sur internet www.monespacesante.fr

Nouveau **L'application vient de sortir**



Plus d'informations sur esante.gouv.fr/strategie-nationale/mon-espace-sante